



# bulletin



*Personne-ressource :*

*Prière de transmettre aux intéressés dans votre société*

Tamara Brooks  
Avocate à la mise en application  
416 943-58912  
tbrooks@ida.ca

**BULLETIN N° 3657**  
Le 13 août 2007

## **Discipline**

### **Fin de la poursuite disciplinaire contre Ian Alexander Frew**

L'ACCOVAM a retiré l'avis d'audience et mis fin à la poursuite disciplinaire dans l'affaire Ian Alexander Frew, qui était à l'époque des faits reprochés personne autorisée chez Matrix Financial Corporation, société membre de l'ACCOVAM.

L'avis d'audience a été retiré à la suite d'un arrêt de la Cour d'appel de la Saskatchewan daté du 20 juin 2007, rejetant les appels de l'ACCOVAM à l'encontre d'une décision de la Saskatchewan Financial Services Commission dans les affaires connexes Wade Douglas MacBain et Karl Edward Neufeld et accueillant l'appel de Frederick Henry Smith.

Une formation d'instruction nommée en vertu du Statut 20 a prononcé une suspension des poursuites dans les affaires MacBain, Neufeld et Smith (voir le bulletin 3656 de l'ACCOVAM).

On peut consulter l'arrêt de la Cour d'appel de la Saskatchewan à l'adresse suivante :

<http://www.lawsociety.sk.ca/judgments/2007/CA2007/2007skca70.pdf>

Kenneth A. Nason  
*Secrétaire de l'Association*